

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2020

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2020, le Règlement numéro 349-2020 amendant le Règlement numéro 86-2005 de la Ville de Saint-Pascal relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des dispositions concernant les demandes de permis de construction ou de certificat d'autorisation relatives aux installations d'élevage.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Donné à Saint-Pascal, ce 16^e jour de septembre 2020.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 23 septembre 2020 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 septembre 2020.

Signé à Saint-Pascal, ce 16^e jour de septembre 2020.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

